

EXEMPLE DE CORRECTION du DNB juin 2017 métropole,
proposée par M PETIT

Q1. Le **document 1** est un histogramme qui présente la quantité d'énergie produite en fonction des sources d'énergie. J'observe que **la part des énergies non renouvelables en 2012 dans le monde est beaucoup plus importante** (31 Mtep pour le pétrole, 29 Mtep pour le charbon 21 Mtep pour le gaz, et 5 Mtep pour le nucléaire, donc au total 86 Mtep) **que celle des énergies renouvelables** (14 Mtep pour le vent, le soleil, la géothermie et la biomasse).

Q2a. D'après le **graphique du doc 2**, j'observe que **depuis 2005 la production mondiale de pétrole diminue** de 80 millions de barils par jour à 30, alors que la **consommation mondiale de pétrole augmente** de 80 à 150 millions de barils par jour.

Q2b. On peut déduire de ce graphique que dans le futur la production de pétrole ne pourra plus subvenir à nos besoins énergétiques liés au pétrole. Cela nous amène à nous poser le problème suivant : **Comment subvenir à nos besoins énergétiques en l'absence de pétrole ?**

Q3. Le premier objectif relatif à la transition énergétique pour la croissance verte est **de pallier à l'épuisement des ressources énergétiques fossiles** comme le montre le **doc 4** (stock de pétrole épuisé dans 54 ans par exemple). Pour cela, il faudrait remplacer ces sources non renouvelables par des énergies renouvelables, par exemple l'énergie éolienne et l'énergie solaire (stocks jamais épuisés d'après le **doc 4**). D'après le **doc 3**, l'objectif annoncé par Ségolène royal en 2016 est « d'augmenter de 50% la capacité installée des énergies renouvelables d'ici 2023 ».

Le deuxième objectif est la « croissance **économie respectueuse de l'environnement naturel** » (doc 3). Or, on sait (*rajouter vos connaissances*) que l'utilisation des énergies fossiles rejette des polluants et des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, qui sont responsables d'une augmentation du réchauffement climatique, ce qui aura de nombreuses conséquences sur l'environnement (catastrophes naturelles, changements de biodiversité...). Il est donc urgent d'agir, au **niveau collectif** (loi du 17 août 2015) et **individuel** (économies d'énergie, prendre les transports en commun à la place de la voiture...)

ATTENTION : le corrigé et le barème officiels ne seront connus que mardi. Mais pas d'inquiétude, ils ne demanderont certainement pas tout cela...